

Entre animation du territoire et engagement citoyen

Les 5 000 associations meusiennes sont orientées principalement vers les arts et loisirs, l'environnement, les sports et le social. Leur financement provient désormais davantage des recettes des manifestations et des partenariats que des subventions publiques. Moins d'une association sur dix est employeur. Aussi la gestion et l'animation de plus de 90 % d'entre elles reposent sur 29 000 bénévoles, parmi lesquels les hommes sont majoritaires dans les instances dirigeantes, notamment aux postes de président, même si depuis cinq ans l'engagement des femmes progresse. L'acquisition de connaissances, soutenue par l'État, en matière de gouvernance et de cadre législatif, s'avère primordiale pour la pérennité et la vitalité du monde associatif, dont l'adhésion est aussi une participation à la vie citoyenne.

Merry Hugues Duracher, Délégué départemental à la Vie associative de la Meuse

La loi du 1^{er} juillet 1901, en instituant la liberté de s'associer sans aucun contrôle a priori, donne à chacun la possibilité d'exercer sa responsabilité et de construire son émancipation individuelle au travers d'actions collectives. Le monde associatif meusien s'est ouvert au début sur des voies de développement, de solidarité, d'initiatives et d'anticipation, notamment dans les domaines de la famille et de l'environnement (agriculture, élevage, boisement de terrains). Depuis plus d'un siècle, il joue également un rôle essentiel pour que la démocratie locale soit plus vivante. Les associations meusiennes sont ainsi devenues des espaces de la libre expression, d'exercice de la responsabilité civique. En ce sens, elles sont source d'intégration, de cohésion sociale, d'accroissement de vie démocratique, de développement de la citoyenneté.

5 000 associations actives

Depuis 1901, quelque 10 152 associations ont été créées en Meuse : 50 en moyenne par an de 1901 à 1973, et 160 en moyenne par an de 1974 à 2014. On estime à 5 000 celles qui sont aujourd'hui actives. Parmi ces associations, 32 % sont localisées dans l'arrondissement de Bar-le-Duc, 42 % dans celui de Verdun, 26 % dans celui de Commercy, soit une répartition proche de celle de la population de chacun de ces arrondissements.

Les associations créées au cours des 40 dernières années l'ont été dans 270 types d'activité, où prédominent les arts et loisirs (23 %), l'environnement, y compris chasse et pêche (18 %), les sports (15 %) et le social (13 %). Depuis quelques années, on constate une évolution à la hausse des créations d'associations de pratiques artistiques, d'action socioculturelle, du cadre de vie, des activités de plein air, de comités des fêtes, de groupes d'entraide.

Ces secteurs de prédilection de l'engagement volontaire des Meusiens, représentent une grande diversité et une richesse conséquente au service de la population.

29 000 bénévoles réguliers et 11 000 bénévoles ponctuels

Une constante, la prééminence de la ressource humaine sur les autres moyens (financiers et matériels) pour mener à bien leurs projets, réunit la majorité des associations meusiennes. De fait, plus de 90 % des associations fonctionnent uniquement grâce à l'engagement des bénévoles. Ainsi, 29 000 bénévoles réguliers (dirigeants administrateurs) et environ 11 000 bénévoles ponctuels gèrent et animent les associations.

Seulement 447 associations sont employeurs : 59 % dans le domaine social et médico-social, 11 % dans celui de l'enseignement, 3 % dans le sport, et 3 % dans la culture. La moitié d'entre elles emploient 1 ou 2 salariés. Au total, cela représente 4 850 emplois, les trois quarts à temps plein et un quart à temps partiel qui vont d'un mi-temps à parfois seulement quelques heures (ainsi en est-il pour les éducateurs

sportifs, les personnels de service, les femmes de ménage).

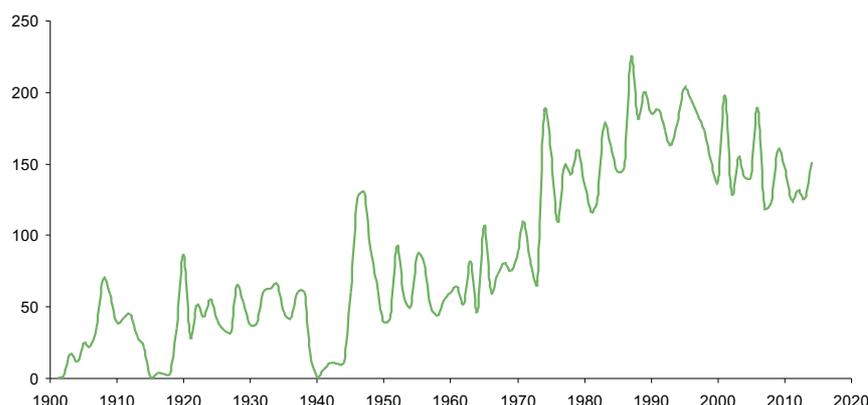
59 % d'hommes dans les instances dirigeantes

Les instances de direction des associations meusiennes sont composées à 59 % d'hommes, pour seulement 41 % de femmes. Toutefois, depuis quelques années, les différences entre l'engagement des hommes et celui des femmes ont tendance à s'atténuer. Les taux de suivi des formations gratuites de bénévoles mises en place par l'État mettent en évidence une participation majoritaire des femmes (65 %). Par ailleurs, les demandes d'aide juridique au fonctionnement statutaire auprès du Délégué départemental à la vie associative viennent pour 73 % des femmes.

Dans les postes de président, la place des hommes est aujourd'hui toujours prépondérante (66 %), mais se réduit (elle était de 75 % en 2006). Le faible renouvellement des fonctions de président, qui concerne de nombreuses associations, peut expliquer la faiblesse de la participation des femmes aux processus de décision. Néanmoins on

1 Plus de 10 000 associations créées depuis 1901

Créations d'associations loi 1901 déclarées au Journal officiel dans la Meuse



Source : Délégation départementale à la vie associative de la Meuse

observe une montée en puissance des femmes présidentes d'associations dans les structures créées à partir de 2010. Ce phénomène s'explique notamment par un double mouvement de croissance : celui de l'offre de postes de président dans les associations nouvelles et celui de la croissance de la participation des femmes dans les conseils d'administration. L'acquisition de connaissances en matière de gouvernance associative et de compétences dans le fonctionnement légal associatif facilite cette évolution.

Les jeunes dans des actions limitées dans le temps et aux résultats concrets

Environ un quart des associations meusiennes éprouvent des difficultés à renouveler leur ressource bénévole investie dans les conseils d'administration, une situation due parfois au fait que certains dirigeants sont réticents à partager les responsabilités. Cette carence d'administrateurs ressentie dans certaines associations est également due à la natalité associative meusienne, qui est forte et génère chaque année une demande importante du nombre d'administrateurs (environ 960).

Lorsque des jeunes et des femmes sont volontaires, le plus souvent, ils n'osent pas s'investir dans les fonctions d'administrateurs parce qu'ils ne s'estiment pas suffisamment compétents. Dans un environnement réglementaire de plus en plus complexe, ils doivent donc acquérir des compétences s'ils veulent s'investir dans la réalisation du projet associatif.

Enfin, la « crise du bénévolat », notamment celui des jeunes, n'a pas l'évidence qu'on lui prête un peu trop hâtivement. Il n'y a pas moins de jeunes qui s'investissent dans le mouvement associatif. Au contraire, depuis une dizaine d'années, les moins de 26 ans s'impliquent fortement dans les associations, mais ils s'intéressent davantage à la réalisation d'une action limitée dans le temps et qui doit avoir des résultats concrets rapidement. Aussi, ils ne poursuivent leur participation que s'ils sont satisfaits des résultats et intéressés par l'étape suivante, sinon, ils rejoignent une autre association. C'est ce que les sociologues nomment « le zapping associatif ».

Moins de subventions, plus de recettes propres et de partenariats financiers

Il y a moins d'une décennie, 60 % des associations bénéficiaient des aides financières publiques. Aujourd'hui, elles ne sont plus que 42 %. De fait, 58 % fonctionnent essentiellement grâce aux produits des recettes de manifestations qu'elles organisent.

La moitié des associations bénéficient de subventions en nature des collectivités (prêt de locaux et d'équipements). Un tiers tirent des ressources de fonds privés tels que le mécénat, le sponsoring et les subventions des fondations. On est ainsi passé d'une logique de sollicitations quasi systématiques de demande de subventions aux pouvoirs publics, à celle de demande de partenariats financiers dont la pertinence est mesurée au regard de l'intérêt général.

Les associations, dont la principale ressource est la ressource humaine bénévole (91 %), n'ont pas ressenti la baisse des aides publiques comme un choc frontal, celle-ci n'ayant été ni drastique ni soudaine. Peu d'entre elles ont été impactées et cette situation n'a en rien changé leur projet associatif. Leur vitalité n'a pas été entamée, et il semble même qu'elle se soit renforcée (comme par effet de réaction vitale, peut-être).

En ce qui concerne les associations employeurs, soit 9 % des associations actives, l'adaptation s'est assez bien effectuée aussi, au prix parfois d'une mutualisation des compétences des salariés des structures. Toutefois, en dépit de ce qui a pu leur paraître comme une mise en demeure de rationaliser l'utilisation des ressources publiques dont elles bénéficiaient, rares sont celles qui ont procédé à des suppressions de postes. De surcroît, aucune de ces associations employeurs n'a dû cesser ses activités. Par contre, nombre d'associations, employeurs ou non, ont sollicité l'aide technique et pédagogique de l'État pour accompagner cette évolution et les aider à développer leurs projets.

Aide technique et pédagogique

Il ressort de ces constats que la majorité des associations meusiennes n'a pas tant besoin d'aide financière que d'aide technique et pédagogique. Or, une grande majorité d'associations (75 %) est dépourvue d'accompagnement (seules 25 % des associations meusiennes sont fédérées). Par conséquent, les dirigeants associatifs sont isolés et doivent faire face aux difficultés de fonctionnement de leurs structures.

Face à ce constat, l'État a développé un dispositif d'aide concrète aux bénévoles, orienté selon quatre axes : une primo-information prodiguée par les personnes-ressources « associations » des services préfectoraux, de l'information juridique dispensée par le Délégué départemental à la vie associative, des formations à la résolution des problématiques de fonctionnement, et un guide du dirigeant associatif (« Les statuts de la liberté »), outil méthodologique qui expose les principes essentiels de fonctionnement d'une association.

La vitalité associative meusienne qui

s'exerce dans une riche diversité engage l'État à maintenir et à développer son soutien aux 29 000 hommes et femmes qui dirigent et animent le secteur associatif du département. Cette aide et cet accompagnement des bénévoles peuvent aussi encourager les citoyens, dont les jeunes, à s'engager dans des actions altruistes au sein d'un collectif démocratique responsable.

L'histoire du mouvement associatif meusien

1901-1918 : esprit de guerre et de défense

De 1903 à 1914, 60 % des associations proposent des activités de préparation militaire. Les autres associations relèvent du domaine de la famille, de la santé, de l'agriculture et de l'élevage. En 1914, on compte 420 associations en Meuse. La Première Guerre mondiale met en sommeil la majeure partie d'entre elles au profit d'actions de solidarité envers les soldats et les familles.

1919-1944 : l'entraide

À la fin de la guerre, 60 % des associations créées concernent la reconstruction des villages fortement endommagés. Et puis on élabore un avenir plus prometteur avec des associations professionnelles, économiques et aussi ludiques. Mais le retour à la guerre met un frein à cette dynamique : de 1942 à 1944, seulement une quinzaine d'associations sont créées.

1945-1973 : amicales et associations familiales

La paix déclenche une recrudescence des créations. En 1945, 60 associations voient le jour, 25 % d'entre elles se consacrent à la solidarité. En 1946, ce sont 120 associations qui sont créées, dont 30 % d'amicales et 20 % d'associations familiales. À partir de 1948 on entre dans une période de 25 ans d'euphorie associative. On assiste au développement de l'esprit civique et de l'implication des citoyens dans leur vie quotidienne.

1974-1987 : la culture se démocratise

De 1976 à 1986, la période d'euphorie s'amplifie et 130 associations sont créées chaque année. La moitié des associations nouvelles sont à vocation culturelle ou de loisirs. La dynamique associative accompagne également la conjoncture économique : aide aux personnes en difficulté sociale et/ou professionnelle.

1988-2014 : activités variées

La vie associative se développe partout, dans les villes, les bourgs, les villages ; 160 associations sont créées chaque année dans 270 types d'activité. Les citoyens meusiens œuvrent pour faire évoluer un mouvement associatif adapté aux attentes des habitants.